



# Refuge des Tâtris

## Règlement d'utilisation

---

Pour le plaisir de tous, chaque utilisateur est prié de remettre en état le refuge, de la manière suivante :

### *Balisage du chemin*

**Tout balisage du chemin doit être ôté par les utilisateurs dès la fin de leur fête.**

### *Chauffe-Eau*

**NE RIEN TOUCHER.**

### *Gaz*

Pour l'utilisation du réchaud, se référer aux instructions que vous recevez ou qui sont situées près de l'interrupteur principal, à la cuisine.

### *Electricité*

Se référer aux indications que vous recevez ou qui sont situées dans le local du groupe électrogène.

**ATTENTION : NE PAS DEPLACER LA GENERATRICE**

**Interdiction de rajouter de la benzine dans le réservoir du groupe électrogène : risque d'explosion. La municipalité décline toute responsabilité en cas de non respect de cette directive.**

**Autonomie du groupe : 7 à 8 heures**

**Une fois le groupe arrêté, il vous faudra une lampe de poche si vous partez de nuit.**

### *Sol de la salle*

Il doit être balayé, récuré si nécessaire (surtout en cas de mauvais temps).

**Tous nettoyages non effectués correctement seront exécutés par nos soins et facturés au locataire.**

### *Intérieur du local*

Toutes décorations doivent être retirées après la manifestation. Il est strictement interdit de planter des clous contre le mobilier.

<i>Carrelage des WC</i>	Il doit être balayé et récuré.
<i>Tables et chaises intérieures</i>	Elles seront nettoyées <u>et ne doivent en aucun cas être sorties du refuge.</u> <b>Il est strictement interdit de planter des punaises ou agrafes sous ou sur les tables et bancs.</b>
<i>Tables et bancs pour l'extérieur</i>	A votre disposition dans le réduit extérieur. A nettoyer et à remettre en place après usage.
<i>Barbecue</i>	Les grilles et les autres ustensiles à disposition (dans le réduit) seront grattés et nettoyés. Les cendres seront évacuées dans le tonneau en métal.
<i>Fourneau finlandais</i>	Les cendres doivent être ôtées et déposées, à l'extérieur, dans le tonneau en métal.
<i>Fontaine</i>	<b>Vous pouvez remplir la fontaine pour rafraîchir vos bouteilles, <u>mais ne pas laisser couler l'eau en permanence, sinon, la vanne supérieure se fermera et vous n'aurez plus d'eau.</u></b> A votre départ, elle doit être nettoyée et vidée.
<i>Feu(x)</i>	<b>Il est formellement interdit de faire du feu aux alentours du refuge.</b>
<i>Fumeurs</i>	<b>Il est formellement interdit de jeter les mégots de cigarette sur le sol. Des cendriers ont été installés à cet effet.</b>
<i>Déchets</i>	<b>Les déchets générés par les locataires seront emportés par ces derniers. Un contrôle sera effectué aux alentours du refuge après chaque location.</b>
<i>Fermeture du refuge</i>	Les fenêtres, les volets (3 crochets) seront fermés. Le réduit, les WC et le refuge seront fermés à clé. Pour pouvoir tourner la clé de la porte du refuge, il faut préalablement lever la poignée.
<i>Clôture du chemin d'accès</i>	La chaîne sera remise avec le cadenas fermé lors du départ des utilisateurs.

***Restitution du refuge***

Le refuge doit être libéré pour le lendemain de la location à 8h00 et le trousseau de clés (5) doit être déposé dans la boîte aux lettres de la maison de commune.

***Dégâts***

Les dégâts sont à annoncer par écrit avec le dépôt de la clé ou par téléphone au Secrétariat municipal, tél. 021 801 1911, greffe@bremblens.ch.

**Les dégâts seront facturés. En cas de non remise en état des lieux, les heures de l'employé communal seront facturées.**

***Contacts en cas de problèmes***

**Fernandes Paulo  
Claude Jaunin**

**079 351 13 59  
079 367 34 71**

Nous vous souhaitons de passer d'agréables instants au refuge des Tâtris.

Bremblens, juillet 2016

**La Municipalité**